REPUBLIQUE DU BURUNDI



DECRET N° 100/ 025 DU 11 JUILLET 2020 PORTANT NOMINATION DES GOUVERNEURS DES PROVINCES ET DU MAIRE DE LA VILLE DE BUJUMBURA

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n° 1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu la Loi nº 1/ 33 du 28 novembre 2014 portant Révision de la Loi nº 1/02 du 25 janvier 2010 portant organisation de l'Administration communale ;

Vu la Loi nº 1/10 du 26 mars 2015 portant Création de la Province de Rumonge et délimitation des Provinces de Bujumbura, Bururi et Rumonge ;

Vu le Décret n° 100/145 du 12 octobre 1995 portant Réorganisation des Services Provinciaux;

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;

Après approbation du Sénat;

DECRETE:

Monsieur Cléophas NIZIGIYIMANA;

Gouverneur de la Province de BUJUMBURA:

Monsieur Désiré NSENGIYUMVA;

- Gouverneur de la Province de BURURI :

Col Léonidas BANDENZAMASO;

- Gouverneur de la Province de CANKUZO :

Monsieur Boniface BANYIYEZAKO;

- Gouverneur de la Province de CIBITOKE :

OPC1 Carême BIZOZA;

- Gouverneur de la Province de GITEGA :

Monsieur Venant MANIRAMBONA;

- Gouverneur de la Province de KARUSI :

Madame Calinie MBARUSHIMANA;

- Gouverneur de la Province de KAYANZA :

Col Rémy CISHAHAYO;

- Gouverneur de la Province de KIRUNDO:

Monsieur Albert HATUNGIMANA;

- Gouverneur de la Province de MAKAMBA :

Madame Françoise NGOZIRAZANA;

- Gouverneur de la Province de MURAMVYA :

Monsieur Diomède NZAMBIMANA;

- Gouverneur de la Province de MUYINGA :

Monsieur Jean Claude BATUNGWANAYO;





- Gouverneur de la Province de MWARO

Col Gaspard GASANZWE;

- Gouverneur de la Province de NGOZI

Monsieur Epipode BARANYIKWA:

- Gouverneur de la Province de RUMONGE

Monsieur Consolateur NITUNGA

- Gouverneur de la Province de RUTANA

Monsieur Olivier NIBITANGA;

- Gouverneur de la Province de RUYIGI

Madame Emmerencienne TABU.

Article 2 : Est nommé Maire de la Ville de BUJUMBURA :

C P Jimmy HATUNGIMANA.

Article 3 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 4 : Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le

juillet 2020,

Evariste NDAYISHIMIYE.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,

Alain Guillaume BUNYONI Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE LA SECURITE PUBLIQUE,

Gervais NDIRAKOBUCA Commissaire de Police Chef.